SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX

S.M.L.

Siège Social : 22 RUE VAUGELAS

75015 PARIS

Rapports
du
Commissaire aux Comptes
à l'Assemblée Générale Ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31.12.2013

Rapport

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2013

Mesdames, Messieurs les membres du Syndicat,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, conformément aux dispositions de l'article L.2135-6 du Code du travail, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX, SML, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
-La justification de mes appréciations
- Les vérifications et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du syndicat . Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels.

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat à la fin de cet exercice.

II.-.Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, les investigations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - Vérifications et informations spécifiques

Le syndicat, conformément à l'article L.2135-2 du code du travail, a décidé de retenir la méthode de fournir en annexe de ses comptes, les comptes audités des personnes morales appartenant à son périmètre, ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Le périmètre de combinaison comprend exclusivement les personnes morales et entités ayant avec le Syndicat un lien d'adhésion et d'affiliation.

Les associations dont l'objet n'est pas syndical n'entrent pas dans le périmètre du Syndicat.

Au 31 décembre, une entité sous forme de Groupement d'Intérêt Economique entrait dans le périmètre du Syndicat.

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres du Syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Ris-Orangis,
Le 1er septembre 2014

Christian Mathieu
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AGREMENT DGFIP C5114.10015

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2014

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 22 RUE VAUGELAS 75015 PARIS

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 2 4 6 3 2 5 5 3 0 0 0 3 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122013 Net 3	N-1 31122012 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 650	AG 489	7 161	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	10 396	AK	10 396	4 916
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	129 903	AU 125 774	4 129	7 135
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 220	CV	1 220	1 220
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	25 509	BI	25 509	25 042
	TOTAL (II)	BJ	**174 677**	BK **126 262**	**48 414**	**38 311**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	158	BW	158	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 917 890	BY	1 917 890	595 376
	Autres créances (3)	BZ	270 064	CA	270 064	248 708
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	8 256	CG	8 256	10 136
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	34 098	CI	34 098	33 178
	TOTAL (III)	CJ	**2 230 466**	CK	**2 230 466**	**887 397**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 405 143**	IA **126 262**	**2 278 880**	**925 709**

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 25 509 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050 - ACD-GROUPE Février 2014 - 136 014

AGREMENT DGFIP C5114.10015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2014

Désignation de l'entreprise **SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX** Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	30 024	(510 005)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**388 585**	**540 029**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**418 609**	**30 024**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	34 681	136 668
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	444 338	324 210
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	879 643	166 966
	Dettes fiscales et sociales	DY	220 516	82 886
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	280 314	184 956
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	780	
	TOTAL (IV)	EC	**1 860 272**	**895 685**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 278 880**	**925 709**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 860 272	861 004
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2051 - ACD-GROUPE Février 2014 - 136 015

AGREMENT DGFIP C5114.10015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2014

Désignation de l'entreprise : **SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX** — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 465 250	FH		FI	1 465 250	798 691
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 465 250**	FK		FL	**1 465 250**	**798 691**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	14 884	18 310
	Autres produits (1) (11)					FQ	795 238	668 462
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**2 275 372**	**1 485 464**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 306 331	580 059
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 703	48 675
	Salaires et traitements *					FY	123 241	129 694
	Charges sociales (10)					FZ	65 441	74 208
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	3 494	1 706
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**1 548 213**	**834 348**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**727 158**	**651 116**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	211 278	232 547
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 726	5 716
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**2 726**	**5 716**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(2 726)**	**(5 716)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**513 154**	**412 852**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5114.10015

DGFiP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX** — Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		142 664
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		**142 664**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	124 569	75
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		5 089
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**124 569**	**5 164**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(124 569)**	**137 500**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		10 324
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**2 275 372**	**1 628 128**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 886 786**	**1 088 099**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**388 585**	**540 029**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	14 884	18 310
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Accord transactionnel	120 000	
Amendes et pénalités	4 569	
VNC immobilisations cédées		
Produits exceptionnels s/op gestion		
Produits exceptionnels divers		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Rapport Spécial

sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013

Mesdames, Messieurs, les membres du Syndicat,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Syndicat, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L.612-6 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Dans le cadre de ces dispositions, les conventions suivantes ont fait l'objet d'une notification de votre Conseil d'Administration :

1) Conventions conclues au cours de l'exercice 2013 :

Néant

) Conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

- Refacturation par votre syndicat des quotes-parts de loyer et charges des locaux de l'immeuble sis rue Vaugelas, dont le SML est le locataire principal et le GIE et l'AFML sont sous locataires.

Le SML a donc refacturé, au titre de 2013 et des régularisations de 2012, 17 114 € de loyer et charges au GIE, et 74 159,15 € à l'AFML.

En outre, l'entretien des locaux et la taxe sur les bureaux ont fait l'objet d'une refacturation de 7 879,38 € au GIE et 32 596,48 € à l'AFML.

- Le SML a facturé à l'AFML les prestations accomplies au titre de la vie conventionnelle, pour un total de 400 000 €.

- Remboursement de frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives, à l'ensemble des administrateurs du Syndicat, pour un montant global de 31 281,01 €, auxquels s'ajoutent les frais de déplacements pris en charge directement pour un total de 20 374,39 €.

- Honoraires versés à certains administrateurs pour des travaux techniques, ainsi que pour les réunions de travail diverses, pour un total de 98 435 €.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Ris-Orangis,
Le 1er septembre 2014

Christian Mathieu
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris